



DÉLIBÉRATION

Du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le



ID : 080-218006450-20260210-D2026_01_005-DE

Date de la convocation 4 Février 2026	SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2026
Membres en exercice 29	L'an 2026, le mardi 10 février, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à la Mairie de Roye sous la présidence de Delphine DELANNOY, Le Maire.
Membres présents 19	
Membres représentés 7	<u>ÉTAIENT PRESENTS</u> : Delphine DELANNOY, Olivier DEVILLERS Josiane HÉROUART, Michaël MAILLE, Hervé VÉLUT, Valérie MARETTE, Didier MORVAL, Freddy CANTREL, Élodie LEMAITRE, Loïc CARETTE, Sylvie BONIFACE, Alexis BOURSE, Justine FRANCELLE, Marie-Hélène COMTE, Alice ZILIANI, Éric GUIBON, Jean-Luc VILLET, Ludovic BOCQUET, Aurélie SAVOYE
Membres absents 3	
Nombre de suffrages exprimés 26	<u>ABSENTS REPRESENTES</u> : Salima TIDDARI a donné pouvoir à Valérie MARETTE Élodie THÉOT a donné pouvoir à Josiane HÉROUART Émilie SENKEZ a donné pouvoir à Loïc CARETTE Bastien FOY a donné pouvoir à Freddy CANTREL Séverine PÉCHON a donné pouvoir à Sylvie BONIFACE Pascal DELNEF a donné pouvoir à Éric GUIBON Aymeric BOUTRY a donné pouvoir à Justine FRANCELLE <u>EXCUSÉS</u> Timmy BOITEL Kévin MOUILLARD <u>ABSENTS</u> Christian DETROISIEN A été nommé (e) secrétaire : Alexis BOURSE

N° D 2026-01-005

VENTE D'UN LOT – LOTISSEMENT COMMUNAL « LE VERGER »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L.2122-21 et L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.442-1 à L.442-14 du code de l'urbanisme,

VU la délibération n° D-2022-01-005 du 26 janvier 2022 portant création d'un budget annexe pour le lotissement « Le Verger »,

VU le permis d'aménager n° 080 685 24 R 0002 autorisé le 24 juin 2024,

VU le permis d'aménager modificatif n° 080 685 24 R 0002 – M01 autorisé le 18 novembre 2025,

VU la délibération du 17 mars 2025 fixant le prix de vente des lots pour le lotissement « Le Verger »,

VU la délibération n° D-202-11-581 du 25 novembre 2025 donnant mandat de vente pour une durée d'un an avec une exclusivité de 3 mois à l'agence BSK Immobilier LEFEBVRE dans le cadre de la vente des lots du lotissement « Le Verger »,

VU l'offre d'achat pour le lot 1 en date du 12 décembre 2025 transmise par l'agence BSK Immobilier, formulée par Monsieur et Mme M---, d'un montant de 31 230 euros, annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT l'offre d'achat conforme,

Après en avoir délibéré, décide

A l'unanimité

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Mme le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 2 : D'INSCRIRE la recette correspondante au budget annexe « Lotissement – rue de Montdidier »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Delphine DELANNOY

